



Strasbourg, 6 août 2004

T-FLOR (2004) 15

**CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE  
– Convention de Florence –**

***REUNION JOINTE DU  
COMITE DIRECTEUR DU PATRIMOINE CULTUREL (CDPAT)  
ET DU COMITE POUR LES ACTIVITES DU CONSEIL DE  
L'EUROPE EN MATIERE DE DIVERSITE BIOLOGIQUE ET  
PAYSAGERE (CO-DBP)***

*Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg  
18 juin 2004*

**RAPPORT**

*Document du Secrétariat Général  
préparé par la Division de l'aménagement du territoire et du paysage*

---

*This document will not be distributed at the meeting. Place bringé thés copy.  
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

## **1. Ouverture par le secrétariat**

1. La réunion est ouverte par Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Directrice Générale de l'Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport (DGIV), qui souhaite la bienvenue aux participants dont la liste figure à l'annexe 1 au présent rapport.

## **2. Méthode de travail de la réunion jointe**

2. Sur proposition de Mme Mireille Deconinck, représentante de la Belgique, les participants décident par acclamation que M. Enrico Buergi, élu le 17 juin 2004 lors de la Conférence de la Convention européenne du paysage à l'occasion de son entrée en vigueur, continuera à assurer la présidence de la réunion jointe du Comité directeur du patrimoine culturel (CDPAT) et du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP).

## **3. Adoption de l'ordre du jour**

3. L'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe 2 est adopté.

## **4. Propositions de mise en œuvre de l'article 10 paragraphe 1 de la Convention : suivi de la mise en œuvre de la Convention – Projet de mandat du Comité restreint d'experts de la Convention européenne du paysage [T-FLOR (2004)10]**

4. Mme Maria José Festas, représentante du Portugal et Présidente du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT remercie le Conseil de l'Europe pour l'invitation qui a été adressée aux membres du Comité des hauts fonctionnaires à titre d'observateur. Elle considère néanmoins qu'il n'a pas été tenu compte de la décision du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe du 28 mai 2003 de prendre note de la Déclaration de la deuxième Conférence des Etats contractants et signataires de la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 28-29 novembre 2002 - CM (2003) 66). Elle rappelle que ces conclusions « demand[aient] au Comité des Ministres d'associer le Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) aux Comités d'experts compétents, chargés en vertu de l'article 10 de la Convention de suivi de sa mise en œuvre ». Les représentants de la Belgique et de la France appuient la demande d'associer à part égale le CO-DBP, le CDPAT et le CHF-CEMAT.

Le représentant de la France, membre du CDPAT, exprime son regret quant à la faible participation des membres du CDPAT.

La Directrice Générale de la DG IV indique que la convocation de la réunion des deux Comités (CO-DBP et CDPAT) a été faite en bonne et due forme mais elle constate également la faible participation des représentants des membres de ce deux comités. Elle considère que la réunion aura pour objet de formuler des propositions qui seront présentées aux Comités concernés.

Le représentant de Chypre souhaite apporter une précision quant à la représentation de son pays. Il représente le Département de la planification urbaine et de l'habitat du ministère en charge de la Convention européenne du paysage. Il indique être en contact avec les délégués de Chypre à la culture et à la nature. Il considère qu'afin de faire un bon usage de l'argent des contribuables, son pays ne peut se permettre d'envoyer plusieurs participants aux réunions et exprime le souhait qu'une formule appropriée soit trouvée afin d'associer la représentation de son pays dans sa totalité. L'ensemble des participants approuvent cette intervention.

Le représentant de la Norvège indique que le Département de la planification régionale est désormais chargé en Norvège du suivi de la Convention. Il s'agit d'examiner l'ensemble des politiques sectorielles afin de voir quelle est leur influence sur le paysage et d'apporter des ajustements nécessaires. Il conviendra dans un deuxième temps d'organiser la participation et de voir quels sont les progrès réalisés. Ces trois domaines nécessitent un échange d'expérience et de savoir-faire au niveau international. Le Conseil de l'Europe devrait donc organiser des réunions favorisant un échange d'expérience sur ces trois points.

Le représentant de la France souligne que la Convention représente un instrument fondamental qu'il s'agit de faire vivre et de dynamiser. Elle représente un carrefour d'information et d'échanges fondamentaux. Il conviendrait de constituer un comité de promotion et de préparation du suivi de la mise en œuvre de la Convention restreint d'une part et une Conférence des Parties d'autre part, puisque la Convention est un traité international qui engage des Etats. Il leur revient donc de veiller à son suivi.

Le représentant du Saint-Siège considère essentiel de mettre en place une Conférence des Parties dans lesquelles chaque gouvernement pourrait exprimer sa position. Le « filtre » des trois comités qui seraient amenés à se pencher successivement sur la mise en œuvre de la Convention conduirait à une paralysie de fait de cet instrument.

5. Les participants prennent note de l'avis de M. Patrick Titun, représentant de la Direction des Affaires juridiques du Conseil de l'Europe selon lequel :

– le Comité de hauts fonctionnaires de la CEMAT est bien un Comité d'experts établi en vertu de l'article 17 du Statut du Conseil de l'Europe au sens de l'article 10 de la Convention européenne du paysage ;

– il est donc envisageable de prévoir un mandat associant le Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT aux Comités déjà chargés du suivi de la mise en œuvre de la Convention. Ce mandat devrait être soumis aux deux comités concernés (CO-DBP et CDPAT), puis au Comité des Ministres.

6. Tenant compte des dispositions juridiques figurant dans la Convention et de considérations politiques découlant de la nécessité de confier le suivi de la Convention aux Parties contractantes, les participants estiment fondamental la mise en place un comité de coordination restreint couplé avec un Conférence de Parties, selon ce qui suit :

– le Comité de coordination de la Convention devrait être constitué des représentants des trois comités concernés (CO-DBP, CDPAT et CHF-CEMAT) et chargé, tout à la fois de promouvoir la Convention et de préparer le suivi de sa mise en œuvre ;

– la Conférence des Parties devrait être chargée du suivi de la mise en œuvre de la Convention. Devraient y participer en qualité d'observateurs : les Etats signataires de la Convention, les Etats non signataires membres du Conseil de l'Europe, les Etats non membres du Conseil de l'Europe particulièrement intéressés par la Convention, les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales concernées et certaines organisations non gouvernementales nationales accréditées.

7. Les participants :

– décident de modifier le projet de mandat tel que proposé en projet de mandat du Comité de coordination de la Convention européenne du paysage, tel qu'il figure à l'annexe 3 au présent rapport. Il est prévu de le soumettre pour adoption, après examen par la Direction des Affaires juridiques du Conseil de l'Europe, aux trois comités concernés (CO-DBP, CDPAT et CHF-CEMAT) et ensuite au Comité des Ministres ;

– expriment le souhait que les aspects politiques liés au suivi d'un traité international soient dans ce contexte pris dûment en considération. Les Etats ne seraient pas incités à signer et ratifier la Convention si la possibilité de se retrouver au sein d'une Conférence des Parties ayant un rôle dynamique et représentant une plate-forme d'échange d'expériences ne leur était pas offerte.

**5. Mise en œuvre de l'article 11 de la Convention : projet de règlement du Prix du paysage du Conseil de l'Europe [T-FLOR (2004)7]**

8. L'examen de ce point de l'ordre du jour est reporté, faute de temps. Il est prévu que le futur comité de coordination devrait être chargé de procéder à un premier examen du projet de règlement.

## **6. Mise en œuvre du Programme de travail pour 2004**

### **6.1. Résultat de la deuxième réunion des Ateliers de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage [T-FLOR (2003)12]**

9. Les participants prennent bonne note des résultats de la deuxième réunion des Ateliers de la Convention européenne du paysage qui s'est tenue à Strasbourg les 28-29 novembre 2003.

### **6.2. Résultats des Séminaires d'information nationaux sur la Convention européenne du paysage (Arménie, Fédération de Russie, Roumanie) [T-FLOR (2004)12]**

10. Les participants prennent note des résultats des trois Séminaires d'information de la Convention européenne du paysage se sont tenus :

- les 23-24 octobre 2003 à Erevan sur « Aménagement du territoire et paysage » ;
- les 26-27 avril 2004 à Moscou sur « Aménagement du territoire et paysage » ;
- les 6-7 mai 2004 à Tulcea sur « Le développement territorial durable et la Convention européenne du paysage ».

Le Secrétariat remercie vivement les autorités des pays hôtes qui ont ainsi montré leur engagement en faveur du thème du paysage et de la Convention européenne du paysage.

11. Mme Elena Sadovnikova, représentante de la Fédération de Russie, remercie le Secrétariat, au nom de M. Alexander Frolov, Vice-Président du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT de l'organisation du Séminaire à Moscou. Elle rappelle la déclaration formulée par ce dernier, selon laquelle il convient de réaliser un mariage entre l'aménagement du territoire et le paysage. Elle indique que la Fédération de Russie n'a pas encore signé la Convention mais fait part de son extrême intérêt à la signer. Elle propose de lancer un projet en matière de paysage dans une région de Russie (*Southern Okrug*).

M. Alexandru Veres, représentant de la Roumanie, transmet une communication écrite reprise à l'annexe 4 au présent rapport.

### **6.3. Mise à jour du site Internet de la Convention (<http://www.coe.int/Conventioneuropéennedupaysage>)**

12. Mme Déjeant-Pons rappelle que le 17 février 2004, elle a adressé une lettre aux membres du CDPAT, CO-DBP et CHF-CEMAT leur demandant de bien vouloir faire parvenir des informations et documents au Secrétariat. Elle remercie les délégués qui ont bien voulu remettre des informations et documents et indique que Mme Flore Chaboisseau est responsable du site Internet de la Convention européenne du paysage.

### **6.4. Présentation du «Réseau européen du patrimoine, HEREIN »**

13. M. Daniel Thérond, Chef de la Division du Patrimoine culturel, présente le «Réseau européen du patrimoine, HEREIN » exprime le souhait qu'une coopération renforcée se développe entre la Convention européenne du paysage et le réseau HEREIN.

### **6.5. Résultat de la fiche synthétique (synthèse des informations reçues concernant la fiche synthétique de présentation des politiques de paysage menées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe [T-FLOR 2 (2002)11 et T-FLOR (2004)5]**

14. L'examen de ce point de l'ordre du jour est reporté, faute de temps.

### **6.6. Etude de droit comparé sur la participation du public en matière de paysage dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage [T-FLOR (2004)6]**

15. Le Secrétariat indique que grâce à une contribution financière au Projet intégré « Les institutions démocratiques en action » du Conseil de l'Europe, une étude de droit comparé sur la participation du public en matière de paysage dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage a pu être réalisée par M. Michel Prieur, Expert du Conseil de l'Europe et par Mme Sylvie Dourousseau. Le Professeur Prieur présente l'étude.

16. Les participants remercient l'expert pour l'important travail réalisé et considèrent que l'étude pourrait être ultérieurement étendue aux Etats membres du Conseil de l'Europe non mentionnés.

#### **6.7. Publication des documents**

17. Le Secrétariat indique que les travaux jusqu'à présent réalisés sont destinés à être publiés dans une des séries du Conseil de l'Europe qui pourrait s'intituler « Territoire et Paysage ».

#### **7. Projet de programme d'activités et de budget pour 2005 [T-FLOR (2004)8]**

18. Mme Déjeant-Pons remercie bien vivement les Etats (la Suisse et la Belgique, Région wallonne) qui ont versé des contributions volontaires en 2003 s'élevant à 27.255 € et 16.000 € (soit un total de 43.255 €). Ces contributions ont permis de mener à bien le programme de travail de la Convention.

Elle présente le projet de programme d'activités et de budget pour 2005 en indiquant que les participants à la réunion jointe sont invités à examiner et à adopter le Programme de travail pour 2005. Sa présentation se réfère aux articles de la Convention européenne du paysage. Les travaux marqués d'un astérisque seront développés en fonction des contributions volontaires versées ou des parrainages proposés<sup>1</sup>. Les activités non réalisées en 2005 pourront être réalisées en 2006. Des consultants seront recrutés pour réaliser les études.

19. Les participants :

- prennent note de la disponibilité d'ECLAS pour contribuer à l'évaluation de la situation actuelle en matière de formation des architectes paysagers dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ;
- se félicitent de la tenue de la prochaine réunion des Ateliers de la Conférence européenne du paysage à Cork (Irlande) les 16 et 17 juin 2005 sur « Espace peri-urbains, banlieue et paysage » ;
- prennent note de la déclaration du Saint-Siège selon laquelle la Convention européenne du paysage devrait être présentée à l'occasion d'une manifestation qui se tiendra à Bâle du 4 au 10 mai 2005 sur le thème des églises et de l'environnement ;
- considèrent qu'il conviendrait de prendre en compte dans le cadre du programme de travail la relation qui existe entre paysage et développement territorial durable ;
- estiment que le recueil de texte littéraire et poétique sur les paysages européens pourrait également reprendre la langue d'origine de ces textes ;
- notent qu'il convient de mentionner d'ores et déjà entre crochets le Comité de coordination et la Conférence des Parties contractantes, qui remplaceraient les groupes de travail d'une part (actions 1, 3.1 et 10) et le comité d'experts restreint d'autre part (actions 20) (annexe 5 au présent rapport).

#### **8. Présentation d'initiatives visant la mise en œuvre de la Convention**

20. L'examen de ce point de l'ordre du jour est reporté, faute de temps.

---

<sup>1</sup> *CONSEIL DE L'EUROPE*

*SOCIETE GENERALE STRASBOURG*

*CODE IBAN : Fr 76 30003 02360 001500 17186 72*

*SWIFT CODE : SOGEFRPP*

*TITULAIRE/ACCOUNT HOLDER : Conseil de l'Europe – Secrétariat Général- DGIV*

*Compte Spécial DG IV « Campagnes Naturopa » 01 0137 40300 9000*

*Article Convention européenne du paysage 0006395*

**9. Divers**

21. Néant.

**10. Clôture de la réunion**

22. Le Président souhaite que le Comité de coordination de la Convention européenne du paysage puisse être créé et la Conférence des Parties de la Convention européenne du paysage établie de manière définitive et durable en tant que plate-forme de coopération et de suivi de la Convention européenne du paysage. Il remercie les participants pour leur engagement et clôt la réunion.

## ANNEXE 1

## LISTE DES PARTICIPANTS

I – STATES WHICH HAVE RATIFIED THE CONVENTION /  
ETATS AYANT RATIFIÉ LA CONVENTION**ARMENIA / ARMENIE**

Mrs Ruzan ALAVERDYAN, Deputy Minister of Urban Development, 3 Government House, Republic Square, AR - YEREVAN 375010

Tel. +3741 56 01 45

Fax: +3741 523200

E-mail: [urban@infocom.am](mailto:urban@infocom.am); [ruzan\\_a@yahoo.com](mailto:ruzan_a@yahoo.com)

E

**CROATIA / CROATIE**

Ms Mirna BOJIC, Expert Assistant, Nature Conservation Division, Department for Nature Heritage Conservation, Ministry of Culture, Runjaninova 2, HR - 10000 ZAGREB

Tel. +385 1 6106 477

Fax: +385 1 6106 904

E-mail: [mirna.bojic@min-kulture.hr](mailto:mirna.bojic@min-kulture.hr)

E

Ms Ivana RADIČ, Expert Assistant, Institute for Spatial Planning, Department for General Policy of Spatial planning, Ministry for the Environmental Protection, Spatial Planning and Construction, Ulica Republike Austrije 20, HR – 10000 ZAGREB

Tel. +385 1 3782 188

Fax: +385 1 3772 822

E-mail: [ivana.radic@mzopu.hr](mailto:ivana.radic@mzopu.hr)

F

**CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE****DENMARK / DANEMARK**

Mrs Tanja HOLMBERG, Planner and Principal, Ministry of Environment, The Danish Forest and Nature Agency, Landscape Section, Haraldsgade 53, DK - 2100 COPENHAGEN Ø

Tel. +45 39 47 21 62

Fax: +45 39 27 98 99

E-mail: [tah@sns.dk](mailto:tah@sns.dk)

E

**IRELAND / IRLANDE**

Mr John LAFFAN, Assistant Principal, Spatial Policy, Department of the Environment and Local Government, Custom House, IRL - DUBLIN 1

Tel. + 353 1 888 2780

Fax: 353 1 888 2716

E-mail: [John\\_Laffan@environ.ie](mailto:John_Laffan@environ.ie)

E

**LITHUANIA/LITUANIE****MOLDOVA****NORWAY / NORVEGE**

Mr Audun MOFLAG, Senior Adviser, Ministry of Environment, Department for Regional Planning, P.O. Box 8013 Dep., N - 0030 OSLO

Tel. +47 22 24 59 52

Fax: +47 22 24 27 59

E-mail: [audun.moflag@md.dep.no](mailto:audun.moflag@md.dep.no)

E

**ROMANIA / ROUMANIE**

Mr Alexandru Iulian VERES, Environmental Specialist, Ministry of Transports, Contructions and Tourism, Dinicu Golescu Blvd. 38, Sector 1 RO-BUCHAREST

Tel. +40 723 599 669

Fax: +40 21 212 69 45

E-mail: [dtc20@mt.ro](mailto:dtc20@mt.ro)

E

**SAN MARINO / SAINT-MARIN**

M. Damiano BELEFFI, Représentant Permanent adjoint de la République de Saint-Marin, Représentation Permanente de la République de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe, 10, rue Sainte Odile, F - 67000 STRASBOURG

Tél.: +33(0)3 88 36 09 44

Fax: +33/03 88 25 17 25

E-mail: [rp.sanmarino@wanadoo.fr](mailto:rp.sanmarino@wanadoo.fr)

F

**SLOVENIA / SLOVENIE**

Ms Nataša BRATINA-JURKOVIC M.Sc., Adviser to the Director, Ministry of the environment, Spatial Planning and Energy National office for Spatial Development Dunajska 21, SLO - 1000 LJUBLJANA  
Tel. +386 14787062 Fax: +386 14787010 E-mail: [Natasa.Bratina-Jurkovic@gov.si](mailto:Natasa.Bratina-Jurkovic@gov.si) E

**“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / “L’EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE”**

**TURKEY / TURQUIE**

**II – SIGNATORY STATES / ETATS SIGNATAIRES**

**AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN**

**BELGIUM / BELGIQUE**

Mme Mireille DECONINCK, Attachée, Dr Sc. Géographiques, Direction de l’Aménagement Régional, Direction générale de l’Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Ministère de la Région Wallonne, rue des Brigades d’Irlande 1, B - 5100 NAMUR (JAMBES)  
Tel. +32 81 33 25 22 Fax: 32 81 33 25 67 E-mail: [m.deconinck@mrw.wallonie.be](mailto:m.deconinck@mrw.wallonie.be) F

Mme Gislaine DEVILLERS, Première Attachée, Division du Patrimoine, Direction générale de l’Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Ministère de la Région Wallonne, rue des Brigades d’Irlande 1, B - 5100 NAMUR (JAMBES)  
Tel. +32 (0)81 33 21 64 Fax: +32 (0)81 33 22 93 E-mail: [G.Devillers@mrw.wallonie.be](mailto:G.Devillers@mrw.wallonie.be) F

Dr Ir. Jacques STEIN, Directeur a.i., Direction de la Nature, Ministère de la Région Wallonne, Direction générale des Ressources Naturelles et de l’Environnement, Avenue Prince de Liège, 15, B-5100 JAMBES (Namur)  
Tél. + 32 81 33.58.60 Fax.: + 32 81 33.58.22 E-mail: [J.Stein@mrw.wallonie.be](mailto:J.Stein@mrw.wallonie.be) F

Mme Emilie DROEVEN, Conférence permanente du développement territorial (CPDT), Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux (FUSAGx), Laboratoire d'aménagement des territoires 2, Passage des Déportés, B - 5030 Gembloux  
Tel. +32 081 /62.23.13 Fax: +32 081 /62.23.01 E-mail : [droeven.e@fsagx.ac.be](mailto:droeven.e@fsagx.ac.be) F

**BULGARIA / BULGARIE**

**CYPRUS / CHYPRE**

Mr Phaedon ENOTIADES, Department of Town Planning and Housing, Ministry of the Interior, CY - 1454 NICOSIA  
Tél: + 357.224 081571 Fax: + 357. 22677570  
E-mail: [tphnic22@cytanet.com.cy](mailto:tphnic22@cytanet.com.cy); [penotiades@tph.moi.gov.cy](mailto:penotiades@tph.moi.gov.cy) E

**FINLAND / FINLANDE**

Mrs Silja SUOMINEN, Senior Adviser, Ministry of Environment, PO Box 35, FIN - 00023 GOVERNMENT  
Tel. +358 9160 39564/505947515 Fax: +358 916039364 E-mail: [silja.suominen@ymparisto.fi](mailto:silja.suominen@ymparisto.fi) E

**FRANCE**

M. Jean-François SEGUIN, Chef du Bureau des paysages, Direction de la nature et des paysages, Ministère de l’Écologie et du Développement Durable, 20 avenue de Ségur, F - 75302 PARIS 07 SP  
Tel. +33 (0) 1 42 19 20 32 Fax: +33 (0)1 42 19 20 35  
E-mail: [jean-francois.seguin@environnement.gouv.fr](mailto:jean-francois.seguin@environnement.gouv.fr) F

M. Bruno FAVEL, Chargé de mission pour la coopération internationale, Chef de Bureau des Actions Européennes et Internationale, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Ministère de la Culture et de la Communication, 8 rue Vivienne, F - 75002 PARIS  
 Tel. +33 1 40 15 33 35 Fax: +33 1 40 15 33 07 E-mail : [bruno.favel@culture.fr](mailto:bruno.favel@culture.fr) F

### GREECE/GRECE

### ITALY/ITALIE

M. Maurizio GALLETTI, Expert du Ministero per i Beni e le Attintà Culturali, Soprintendente per i Beni Architettonici ed il Paesaggio della Liguria, Soprintendenza per i Beni Architettonici della Liguria Via Balbi10, I-16126 GENOVA  
 Tel. +39 01 027 10230 Fax: +39 01 024 61 937 E-mail : [gallettim@interfree.it](mailto:gallettim@interfree.it) F

### LUXEMBOURG

M. Jean-Paul FELTGEN, Conseiller de Direction, Ministère de l'Environnement, 18 montée de la Pétrusse, L - 2918 LUXEMBOURG  
 Tel. +352 478 6813 Fax: 352 478 6835 E-mail: [jean-paul.feltgen@mev.etat.lu](mailto:jean-paul.feltgen@mev.etat.lu) F

### MALTA / MALTE

### POLAND/POLOGNE

Mr Zygmunt KRZEMINSKI, Adviser to the Minister, Walwelska 52/54, PL - 00 922 WARSAW  
 Tel. + 48 22 57 92 673 Fax: + 48 22 57 92 555 E-mail: [zygmunt.krzeminski@mos.gov.pl](mailto:zygmunt.krzeminski@mos.gov.pl) E

### PORTUGAL

Mme Maria José FESTAS, *Présidente du Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire des États membres du Conseil de l'Europe (CHF-CEMAT)*, Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Urbain, Ministère des Villes, Aménagement du territoire et Environnement, Campo Grande 50, P - 1719014 LISBONNE  
 Tel.+351 21 793 39 08/84 Fax: +351 21 782 50 03 E-mail: [gabdg@dgotdu.pt](mailto:gabdg@dgotdu.pt) F

### SPAIN / ESPAGNE

Mme Margarita ORTEGA, Chef de Division de l'Unité de Développement Territorial, Ministère de l'Environnement, Plaza San Juan de la Cruz s/n, E - 28071 MADRID  
 Tel. +34 91 597 68 67 Fax +34 91 597 59 71 E-mail: [margarita.ortega@seac.mma.es](mailto:margarita.ortega@seac.mma.es) E

M. Rafael MATA-OLMO, Professor, Universidad Autonoma de Madrid, Departamento Geografia, Facultad de Letras, E- 28049 MADRID

Tel. +34 91 3974577/8520 Fax +34 91 3974042 E-mail: [rafael.mata@uam.es](mailto:rafael.mata@uam.es) F

### SWEDEN / SUEDE

Mr Ebbe ADOLFSSON, Principal Administrative Officer, Swedish Environmental Protection Agency, SE - 106 48 STOCKHOLM

Tel. +46 8 698 1349 Fax: +46 8 698 1433 E-mail: [ebbe.adolfsson@naturvardsverket.se](mailto:ebbe.adolfsson@naturvardsverket.se) E

### SWITZERLAND / SUISSE

M. Enrico BUERGI, *Président de la Conférence des États contractants et signataires de la Convention européenne du paysage*, Chef de la division Paysage, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, CH - 3003 BERNE

Tel. +41 31 322 80 84 Fax: +41 31 324 75 79 E-mail: [enrico.buergi@buwal.admin.ch](mailto:enrico.buergi@buwal.admin.ch) F

M. Andreas STALDER, Chef de la section Utilisation du paysage, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, CH - 3003 BERNE

Tel. +41 31 322 93 75 Fax: +41 31 324 75 79 E-mail: [Andreas.Stalder@buwal.admin.ch](mailto:Andreas.Stalder@buwal.admin.ch) F

**UKRAINE**

**III - OBSERVERS / OBSERVATEURS**

**1. STATES / ETATS**

**ALBANIA / ALBANIE**

**ANDORRA / ANDORRE**

**AUSTRIA / AUTRICHE**

**BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE**

**ESTONIA / ESTONIE**

**GEORGIA / GEORGIE**

**GERMANY / ALLEMAGNE**

**HUNGARY / HONGRIE**

Ms Olga FISKUS, Ministry of Environment and Water, Bureau for Nature Conservation, Chief Department of Forestry and Landscape Protection, Official in charge of Landscape Convention, Költö u. 21. H - 1121 BUDAPEST

Tel. +36-1-391-17-76

Fax: +36-1-391-17-06

E-mail: [fiskus@mail.kvvm.hu](mailto:fiskus@mail.kvvm.hu)

E

**ICELAND / ISLANDE**

**LATVIA / LETTONIE**

**LIECHTENSTEIN**

**THE NETHERLANDS / PAYS-BAS**

Mr Niek HAZENDONK, Senior policy Advisor landscape, Expertisegroep 2 Ruimte en Landschap Expertisecentrum LNV

Tel. +31 88 22 862/030-28 98 737

E

E-mail: [n.f.c.hazendonk@eclnv.agro.nl](mailto:n.f.c.hazendonk@eclnv.agro.nl); [niek.hazendonkmichels@planet.nl](mailto:niek.hazendonkmichels@planet.nl)

Mr Joost VAN DER LINDEN, Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality, Department of Nature Management, Team Landscape & spatial planning, Room 3524, Bezuidenhoutseweg 73, P.O.Box 20401, NL - 2500 EK The Hague

Tel. +31 70 378 5595

Fax: +31 70 378 6146

E-mail: [J.J.C.van.der.Linden@minlnv.nl](mailto:J.J.C.van.der.Linden@minlnv.nl)

E

Mr Wanne ROETEMEIJER, Student of Wageningen University, F V/O Puttelaan 13, NL – 3707 EE ZEIST

Tel. +31 (0) 30 69 22704/516 40 35

E-mail: [wane.roetemijer@wanadoo.nl](mailto:wane.roetemijer@wanadoo.nl)

E

**RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE**

Mrs Elena SADOVNIKOVA – Expert and Consultant – ul. Zorge 2, Apt 44, RU- 123308 MOSCOW

Tel./Fax +7 (095) 195 82 65 Mob. 7(812)949 55 48

E-mail: [elenas@atom.ru](mailto:elenas@atom.ru)

E

**SERBIA AND MONTENEGRO / SERBIE ET MONTENEGRO**

**SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE**

**UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI**

Mr Gareth ROBERTS, Countryside Council for Wales, Maes y Ffynnon, Ffordd Penrhos, GB - Bangor, Gwynedd LL57 2DN

Tel. +44 01248 385675 Fax: +44 01248 385511 Email: [g.roberts@ccw.gov.uk](mailto:g.roberts@ccw.gov.uk) E

Mr Adrian OLIVER, English Heritage, Archeology Department, 23 Salvile Row, room 240, GB - LONDON W1S 2 ET

Tel. +44 020 7973 3376 Fax: +44 020 7973 3330  
E-mail: [adrian.olivier@english-heritage.org.uk](mailto:adrian.olivier@english-heritage.org.uk); [www.english-heritage.org.uk](http://www.english-heritage.org.uk) E

Mr Graham FAIRCLOUGH, Head Characterisation, English Heritage, 23 Savile Row, UK - LONDON W1S 2ET

Tel. +44 207 973 3124 Fax: +44 207 973 3001  
E-mail: [graham.fairclough@english-heritage.org.uk](mailto:graham.fairclough@english-heritage.org.uk) E

Mr Stephen HARRISON, Director, Manx National Heritage, DOUGLAS, GB - Isle of Man IM1 3LY,  
Tel. +44 (0) 1624 648000 Fax: +44 (0) 1624 648001 E-mail: [Stephen.Harrison@mnh.gov.im](mailto:Stephen.Harrison@mnh.gov.im) E

## 2. OTHERS / AUTRES

### HOLY SEE / SAINT-SIEGE

M. Jean-Pierre RIBAUT, 27 rue Rabié, F - 33250 PAUILLAC  
Tel. +33 (0)5 56 59 13 64 Fax: +33 (0)5 56 59 68 80 E-mail: [Jeanpierreribaut@wanadoo.fr](mailto:Jeanpierreribaut@wanadoo.fr) F

### MONACO

### UNITED STATES OF AMERICA / ETATS UNIS D'AMERIQUE

### ECONOMIC UNION BENELUX / UNION ECONOMIQUE BENELUX

M. Marc NAESSENS, Administrateur à la Division REG, Rue de la Régence 39, B - 1000 BRUXELLES  
Tel. +32 2 519 38 17 Fax : +32 2 519 38 94 E-mail: [M.Naessens@benelux.be](mailto:M.Naessens@benelux.be) F

### EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE

**INTERNATIONAL CENTRE FOR THE STUDY OF THE PRESERVATION AND RESTORATION OF CULTURAL PROPERTY / CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES BIENS CULTURELS (ICCROM)**

### OECD / OCDE

**UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION / ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP) - MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP) / PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE) - PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)**

**EUROPEAN INVESTMENT BANK / BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT**

**3. NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS /  
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

**3.1. INTERNATIONAL / INTERNATIONALES**

**INTERNATIONAL CENTER FOR COMPARATIVE LAW OF  
ENVIRONMENT/CENTRE INTERNATIONAL DE DROIT COMPARE DE  
L'ENVIRONNEMENT (CIDE)**

IUCN/UICN

WWF

**INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES / CONSEIL INTERNATIONAL  
DES MONUMENTS ET DES SITES (ICOMOS)**

**EUROPAE ARCHAEOLOGIAE CONSILIUM (EAC)**

**EUROPEAN COUNCIL FOR ENVIRONMENT LAW / CONSEIL EUROPEEN POUR LE DROIT  
DE L'ENVIRONNEMENT (CEDE)**

**EUROPEAN CENTRE FOR NATURE CONSERVATION / CENTRE EUROPEEN DE LA  
CONSERVATION DE LA NATURE (ECNC)**

Ms Llynis VAN UDEN, Project Co-ordinator, ECNC, Reitseplein 3, PO Box 90154, NL -  
5000 LG TILBURG

Tel. +31 13 594 49 44 Fax: +31 13 594 49 45 E-mail: [damarad@ecnc.nl](mailto:damarad@ecnc.nl) E

**EUROPEAN COUNCIL OF LANDSCAPE ARCHITECTURE SCHOOLS / CONSEIL EUROPÉEN  
DES ÉCOLES D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE (ECLAS)**

Ms Ellen FETZER, University of Applied Sciences, Fachhochschule Nürtingen, Hochschule für Wirtschaft,  
Landwirtschaft und Landespflege, Sturiengang International Master of Landscape Architecture,  
Schelmenwasen 4-8 D - 72622 NÜRTINGEN

Tel. +49 (0) 70 22 404 179 Fax: +49 (0) 70 22 404 166 E-mail: [fetzer@fh-nuertingen.de](mailto:fetzer@fh-nuertingen.de) E

Ms Ingrid SARLÖV HERLIN, Department of Landscape Planning, Swedish University of Agricultural  
Sciences, P.O. Box 58, S - 230 53 ALNARP

Tel. +46 40 41 54 07/Mobile +46 70 71 94 195 Fax . +46 40 46 54 42  
E-mail: [Ingrid.Sarlov-Herlin@lpal.slu.se](mailto:Ingrid.Sarlov-Herlin@lpal.slu.se) E

**EUROPEAN COUNCIL FOR THE VILLAGE AND SMALL TOWN / CONSEIL EUROPÉEN  
POUR LE VILLAGE ET LA PETITE VILLE (ECOVAST)**

**EUROPEAN FOUNDATION FOR LANDSCAPE ARCHITECTURE (EFLA) / FONDATION  
EUROPÉENNE POUR L'ARCHITECTURE DU PAYSAGE (EFLA)**

**EUROPEAN PALAEOLOGICAL ASSOCIATION /ASSOCIATION PALÉONTOLOGIQUE  
EUROPÉENNE**

M. Jean-Claude GALL, EOST, Professeur de Géologie, Université Louis Pasteur, Institut de Géologie,  
Laboratoire de Paléontologie, 1 rue Blessig, F - 67084 STRASBOURG CEDEX

Tel./Fax: +33 (0) 3 90 24 04 27 E-mail: [jcgall@illite.u-strasbg.fr](mailto:jcgall@illite.u-strasbg.fr) F

**EUROPEAN PATHWAYS TO CULTURAL LANDSCAPES (EPCL)**

**INTERNATIONAL FEDERATION FOR HOUSING AND PLANNING (IFHP) / FÉDÉRATION  
INTERNATIONALE POUR L'HABITAT, L'URBANISME ET L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE (FIHUAT)**

**LANDSCAPE RESEARCH GROUP**

Mr Gareth ROBERTS, Countryside Council for Wales, Maes y Ffynnon, Ffordd Penrhos, GB - Bangor, Gwynedd LL57 2DN  
 Tel. +44 01248 385675 Fax: +44 01248 385511 Email: [g.roberts@ccw.gov.uk](mailto:g.roberts@ccw.gov.uk) E

**RURALITY-ENVIRONMENT-DEVELOPMENT / CENTRE EUROPÉEN D'INTÉRÊT RURAL ET ENVIRONNEMENTAL (CEIRE)**

Mr Patrice COLLIGNON, Directeur de l'Association internationale Ruralité-Environnement-Développement, Centre Européen d'Intérêt Rural et Environnemental (CEIRE), Rue des Potiers 304, B-6717 ATTERT  
 Tel. +32 63 230490 Fax: +32 63 230499 E-mail: [red@skynet.be](mailto:red@skynet.be) F

**EUROPEAN FOUNDATION IL NIBBIO / FONDATION EUROPÉENNE IL NIBBIO (FEIN)**

M. Giovanni BANA, President, Via San Antonio 11, I - 20122 MILANO  
 Tel. +39 02 583 4902 Fax: +39 02 5830 5005 E-mail: [fein@nbbio.org](mailto:fein@nbbio.org) E

M. Christophe LAGNIER DE MESNIL, Ingénieur général honoraire, Génie rural des eaux et des Forêts, Saint Hubert, Club de France, 10, rue de Lisbonne, F - PARIS  
 Tel. +33 (0)1 45 22 38 90 Fax: +33 (0)1 45 22 08 68 F

**ATELIER DEI PAESAGGI MEDITERRANEI**

M. Giorgio PIZZIOLLO, Coordonnateur de comité scientifique, Via Sismondi, Villa Sismondi, I - 51017 PESCIA (PT)  
 Tel. + 39 0572 490949/338474 514 Fax: +39 0572 499346  
 E-mail: [pizziolo@unifi.it](mailto:pizziolo@unifi.it) F

Mme Rita MICARELLI, Membre de comité scientifique, Via Sismondi, Villa Sismondi, I - 51017 PESCIA (PT)  
 Tel. + 39 0572 490949/335 835 2647 Fax: +39 0572 499346  
 E-mail: [dorialandi@tin.it](mailto:dorialandi@tin.it); [rita.micarelli@ibero.it](mailto:rita.micarelli@ibero.it) F

Mme Christiana STORELLI, BP 2567, CH - 6501 BELLINZONA  
 Tel. +41 91 825 43 12 Fax: + 41 91 825 87 04 E-mail: [cristorelli@hotmail.com](mailto:cristorelli@hotmail.com) F

**LANDSCAPE EUROPE / PAYSAGE EUROPE (ALTERRA)**

Dr G.B.M. PEDROLI, Landscape Europe Coordinating manager, ALTERRA Green World Research, P.O. Box 47, NL - 6700 AA WAGENINGEN  
 Tel. +31 317 477 833 Fax: +31 317 424 988 E-mail: [b.pedroli@alterra.wag-ur.nl](mailto:b.pedroli@alterra.wag-ur.nl) E

**3.1. NATIONAL / NATIONALES****LANDSCAPE ALLIANCE IRELAND**

Mr Terry O'REGAN, Old Abbey Gardens, Waterfall, IRL - CORK  
 Tel. + 35 3 21 487 14 60 E-mail: [lai.link@indigo.ie](mailto:lai.link@indigo.ie) E

**LAONA FOUNDATION FOR THE CONSERVATION AND REGENERATION OF THE CYPRIOT COUNTRYSIDE (CCF)****PETRARCA****SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT (SFDE)****LEGAMBIENTE****CENTRO STUDI PAN**

**COUNCIL OF EUROPE EXPERTS / EXPERTS DU CONSEIL DE L'EUROPE**

M. Yves LUGINBÜHL, Directeur de recherches au CNRS, Université de Paris I, LADYSS, 191 rue Saint Jacques, F - 75005 PARIS

Tel. +33 (0) 2 98 06 79 21 ou +33 (0) 6 80 43 92 42 Fax: +33 (0) 1 43 25 45 35

E-mail: [luginbuh@univ-paris1.fr](mailto:luginbuh@univ-paris1.fr) ; [yo.luginbuhl@club-internet.fr](mailto:yo.luginbuhl@club-internet.fr)

F

M. Michel PRIEUR, Directeur du CRIDEAU, Université de Limoges, 32 rue Turgot, F - 87100 LIMOGES

Tel. +33 (0) 5 55 34 97 24 ou +33 (0) 5 55 75 11 81 ou 33 (0)5 55 79 44 93

Fax: +33 (0) 5 55 34 97 23

E-mail: [prieur@unilim.fr](mailto:prieur@unilim.fr)

F

Mr Florencio ZOIDO NARANJO, Universidad de Sevilla, Facultad de Geografía e Historia, Departamento de Geografía Física y Analisis Geografico Regional, C/. Maria de Padilla, E - 41004 SEVILLA

Tel. +34 954 55 13 69

Fax: +34 954 55 69 88

E-mail: [fzoido@us.es](mailto:fzoido@us.es)

F

Mr David EAGAR, Mount Street, Menai BRIDGE? Isle of Anglesey, LL 59 SBT

Tel. +44 124811 2 306

Fax: +44 1248 385510

E-mail: [david\\_eagar@btinternet.com](mailto:david_eagar@btinternet.com)

E

**SPECIAL GUESTS / INVITÉS SPÉCIAUX**

M. Philippe POUULLAOUEC-GONIDEC, Titulaire, Chaire UNESCO en paysage et environnement, Université de Montréal, C.P. 6128, succ. Centre-ville, QUEBEC - Montréal H3C 3J7

Tel. +514 343 7500

Fax: +514 343 6771

E-mail: [philippe.poullaouec-gonidec@umontreal.ca](mailto:philippe.poullaouec-gonidec@umontreal.ca); [www.paysage.umontreal.ca](http://www.paysage.umontreal.ca)

E

M. Gérald DOMON, Associate Scientific Director to the Chair UNSECO in Landscape and Environment Design, University of Montreal, P.O. 6128 Succ. Centre-ville, QUEBEC - MONTREAL H3C3J7

Tel. +514 343 6298

Fax: 514 343 6771

E-mail: [gerald.Domon@umontreal.ca](mailto:gerald.Domon@umontreal.ca)

F

**COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE**

**- COMMITTEE OF MINISTERS / COMITE DES MINISTRES**

**- PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE**

**- CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL EUROPE / CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Keith WHITMORE, *Chair of the Committee on Sustainable Development*, Congress of Local and Regional Authorities of Europe, Council of Europe (CLRAE), 28 Scarisbrick Road, Levenshulme, UK - MANCHESTER M19 ZBS

Tel. +44 1612246186

Fax +44 1612343296

E-mail: [cllr.k.whitmore@notes.manchester.gov.uk](mailto:cllr.k.whitmore@notes.manchester.gov.uk)

E

**GENERAL SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE/  
 Secrétariat Général du Conseil de l'Europe**

**Secretariat of the Committee of Ministers/ Secrétariat du Comité des Ministres  
 Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire**

**Secretariat of the Congress of Local and Regional Authorities of the Council of Europe / Secrétariat  
 du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe**

**Directeur Général I – Affaires juridiques / Directeur Général I – Legal Affairs**

Mr Patrick TITIUN, Administrator/Administrateur – Legal Advice Department and Treaty office / Service  
 du Conseil juridique et Bureau des traités, Conseil de l'Europe, F – 67075 STRASBOURG Cedex  
 Tel. +33(0)3 88 41 32 76 Fax : +33 (0)3 88 41 20 52 E-mail : [patrick.titun@coe.int](mailto:patrick.titun@coe.int)

**DG IV - Éducation, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport / DGIV - Education, Culture and  
 Heritage, Youth and Sport**

Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Directeur général, Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG  
 CEDEX

Tel. +33 (0) 3 88 41 22 35 Fax: +33 (0) 3 88 41 27 50 E-mail: [gabriella.battaini-dragoni@coe.int](mailto:gabriella.battaini-dragoni@coe.int)

Mme Catherine ROTH, Directeur de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, Conseil de l'Europe, F-  
 67075 STRASBOURG CEDEX

Tel. +33 (0) 3 88 41 22 50 Fax: +33 (0) 3 88 41 27 55 E-mail: [Catherine.roth@coe.int](mailto:Catherine.roth@coe.int)

**Secretariat of the Cultural Heritage Steering Committee (CDPAT) / Secrétariat du Comité Directeur  
 du Patrimoine Culturel (CDPAT)**

M. Daniel THEROND, Chef de la Division du Patrimoine culturel, Direction de la Culture et du Patrimoine  
 culturel et naturel, Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG-CEDEX

Tel. +33 (0) 3 88 41 22 52 Fax: +33 (0) 3 88 41 27 51 E-mail: [daniel.therond@coe.int](mailto:daniel.therond@coe.int) F

M. Nicolas DAUTIER, Coordinateur du Réseau européen du patrimoine, Division du Patrimoine culturel,  
 Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, Conseil de l'Europe, F - 67075 STRASBOURG-  
 CEDEX

Tel. +33 (0) 3 88 90 45 37 Fax: +33 (0) 3 88 41 27 51 E-mail: [nicolas.dautier@coe.int](mailto:nicolas.dautier@coe.int) F

**Secretariat of the Committee for the activities of the Council of Europe in the field of biological and  
 landscape diversity (CO-DBP)/ Secrétariat du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en  
 matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP)**

M. Eladio FERNANDEZ-GALIANO, Chef de la Division du Patrimoine naturel, Direction de la Culture et  
 du Patrimoine culturel et naturel, Conseil de l'Europe, F - 67075 STRASBOURG-CEDEX

Tel. +33 (0) 3 88 41 22 59 Fax: +33 (0) 3 88 41 37 51 E-mail: [eladio.fernandez-galiano@coe.int](mailto:eladio.fernandez-galiano@coe.int) E

M. Gianluca SILVESTRINI, Administrateur, Division du Patrimoine naturel, Direction de la Culture et du  
 Patrimoine culturel et naturel, Conseil de l'Europe, F - 67075 STRASBOURG-CEDEX

Tel. +33 (0) 3 88 41 35 59 Fax: +33 (0) 3 88 41 37 51 E-MAIL: [gianluca.silvestrini@coe.int](mailto:gianluca.silvestrini@coe.int) E

**Spatial Planning and Landscape Division / Division de l'Aménagement du territoire et du paysage**

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Chef de la Division de l'aménagement du territoire et du paysage,  
 Conseil de l'Europe, F - 67075 STRASBOURG CEDEX

Tel. +33 (0) 3 88 41 23 98 Fax +33 (0) 3 88 41 37 51 E-mail: [maguelonne.dejeant-pons@coe.int](mailto:maguelonne.dejeant-pons@coe.int) F

Mme Annachiara CERRI, Chef de l'Unité de la Sensibilisation, Division de l'Aménagement du territoire et  
 du Paysage, Division de l'aménagement du territoire et du paysage, Conseil de l'Europe, F -  
 67075 STRASBOURG CEDEX

Tel. +33 (0) 3 88 41 22 54 Fax +33 (0) 3 88 41 37 51 E-mail: [annachiara.cerri@coe.int](mailto:annachiara.cerri@coe.int) F

T-FLOR (2004) 15

M. Christian MEYER, Rédacteur de la revue *Naturopa*, Division de l'aménagement du territoire et du paysage, Conseil de l'Europe, F - 67075 STRASBOURG CEDEX

Tel. +33 (0)3 88 41 25 70 Fax +33 (0) 3 88 41 37 51 E-mail: [christian.meyer@coe.int](mailto:christian.meyer@coe.int) F

Mme Flore CHABOISSEAU, Assistante administrative, Division de l'aménagement du territoire et du paysage, Conseil de l'Europe, F - 67075 STRASBOURG CEDEX

Tel. +33 (0)3 88 41 Fax +33 (0)3 88 41 37 51 E-mail: [flore.chaboisseau@coe.int](mailto:flore.chaboisseau@coe.int) F

Mme Andrée TERSER, Assistante secrétariale, Division de l'aménagement du territoire et du paysage, Conseil de l'Europe, F - 67075 STRASBOURG CEDEX

Tel. +33 (0) 3 88 41 31 97 Fax +33 (0)3 88 41 37 51 E-mail: [andree.terser@coe.int](mailto:andree.terser@coe.int) F

#### **INTERPRETERS /INTERPRETES**

Mme Nadine KIEFFER

Mme Isabelle MARCHINI

Mme Ingrid CATTON-CONTY, 26, rue L'Yvette , F - 75016 PARIS

Tel. +33 (0)1 40 50 04 22 Fax : +33 (0)1 40 80 84 E-mail : [ingrid.catton@wanadoo.fr](mailto:ingrid.catton@wanadoo.fr)

## ANNEXE 2

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le Secrétariat
2. Méthodes de travail de la réunion jointe
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Propositions de mise en œuvre de l'article 10 paragraphe 1 de la Convention : Suivi de la mise en œuvre de la Convention - Projet de mandat du Comité restreint d'experts de la Convention européenne du paysage (*T-FLOR (2004) 10*)
5. Mise en œuvre de l'article 11 de la Convention: Projet de Règlement du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (*T-FLOR (2004) 7*)
6. Mise en œuvre du Programme de travail pour 2004
  - Résultat de la Deuxième réunion des Ateliers de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (*T-FLOR (2003) 12*)
  - Résultats des Séminaires d'information nationaux sur la Convention européenne du paysage (Arménie, Fédération de Russie, Roumanie) (*T-FLOR (2004) 12*)
  - Mise à jour du site Internet de la Convention (<http://www.coe.int/Conventioneuropéennedupaysage>)
  - Présentation de HEREIN
  - Résultat de la fiche synthétique (Synthèse des informations reçues concernant la fiche synthétique de présentation des politiques de paysage menées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe (*T-FLOR 2 (2002) 11 et T-FLOR (2004) 5*))
  - Etude de droit comparé sur la participation du public en matière de paysage dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (*T-FLOR (2004)6*)
  - Publication des documents
7. Projet de programme d'activités et du budget pour 2005 (*T-FLOR (2004) 8*)
8. Présentation d'initiatives nationales visant la mise en œuvre de la Convention
9. Divers

## ANNEXE 3

### PROJET DE MANDAT DU COMITE DE COORDINATION DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

#### 1. NOM

Comité de coordination de la Convention européenne du paysage

#### 2. TYPE DE COMITE

Comité d'experts.

#### 3. SOURCE DU MANDAT

Texte de la Convention (Article 10), CD-PAT, CO-DBP et CHF-CEMAT (Décisions adoptées lors de la 718<sup>e</sup> réunion du 19 juillet 2000 et de la 840<sup>e</sup> réunion du 28 mai 2003 du Comité des Ministres [CM/Del/Dec(2000)718 et CM/Del/Dec(2003)840]).

#### 4. MANDAT

Sur délégation du CDPAT, du CO-DBP et du CHF-CEMAT, le Comité de coordination est chargé de la promotion et de la préparation de la mise en œuvre de la Convention.

#### 5. COMPOSITION

- Chaque Comité propose six représentants. En concertation avec le/la Président(e) des Comités, le Secrétariat du Conseil de l'Europe en désigne quatre par Comité pour une période de deux ans, en s'assurant de la juste représentation des Parties contractantes à la Convention ;
- L'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe peuvent se faire représenter aux réunions sans droit de vote ;
- Le Comité de coordination élit son/sa Président(e) et son/sa Vice-Président(e) ;
- Des experts pourront être désignés si besoin est par le Conseil de l'Europe, sur proposition du Comité de Coordination.

#### 6. QUALIFICATION

Les trois Comités (CDPAT, CO-DBP et CHF-CEMAT) sont invités à désigner des représentants ayant des connaissances dans le domaine de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage.

#### 7. STRUCTURE ET METHODE DE TRAVAIL

- Le Comité de coordination transmet ses propositions :
  - pour information et possible avis aux trois Comités (CDPAT, CO-DBP et CHF-CEMAT) ; et
  - pour examen à la Conférence des Parties à la Convention (ouverte aux Etats signataires et non signataires de la Convention ainsi qu'aux Etats non membres du Conseil de l'Europe et aux Organisations non gouvernementales concernés), qui décidera des suites qu'il conviendra de leur donner, en vue de la soumission au Comité des Ministres du rapport prévu par l'article 10, paragraphe 2 de la Convention ;
- Les frais des experts des Etats de l'Europe centrale et orientale non membres de l'Union européenne sont pris en charge par le Conseil de l'Europe.

#### 8. DUREE

Le mandat expire le 31 décembre 2006.

**ANNEXE 4****COMMUNICATION ECRITE**

*de M. Alexandru VERES, Représentant de la Roumanie*

Plus 80 participants d'Autriche, Chypre, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Italie, Lettonie, Maroc, Moldova, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Serbie-Monténégro, Slovénie, Suède et Suisse se sont retrouvés lors du Séminaire d'information sur « Le développement territorial et la Convention européenne du paysage » qui a été organisé à Tulcea (Roumanie) les 6 et 7 mai 2004 par le Conseil de l'Europe en coopération avec le ministère des Transports, de la Construction et du Tourisme de Roumanie.

Même si la Convention a déjà été signée, ratifiée et est mise en vigueur par la Roumanie, nous considérons que ce Séminaire donne la possibilité, une fois encore, de promouvoir la Convention à l'intérieur de la Roumanie avec le concours des experts du Conseil de l'Europe auprès des représentants des autorités locales.

Nous avons décidé d'organiser le séminaire à Tulcea qui est une ville très proche de l'endroit où le Danube se jette dans la mer Noire dans un paysage très dynamique dont la beauté est due à la réserve de la biosphère du delta du Danube.

C'est un peu difficile pour moi de parler de cette réunion que nous avons organisée et il eut été préférable, à cette occasion qu'un autre que moi donne son opinion mais j'espère que tous les participants ont au moins été impressionnés par le merveilleux paysage roumain qui est en fait un trésor et un patrimoine commun européen.

De notre point de vue le résultat le plus important de ce séminaire a été la Déclaration finale de Tulcea. Cette Déclaration démontre à chacun combien la Roumanie est concernée par la protection du paysage et souligne que le paysage ne peut être protégé que lorsque les trois principaux facteurs sont réunis : aménagement du territoire, culture et la protection de l'environnement. Les représentants des trois ministères roumains : Transport, Construction et Tourisme, Culture et Affaires religieuses et Gestion de l'Environnement et de l'Eau ont coopéré pour mettre en œuvre la Convention européenne du paysage que la Roumanie a ratifié le 7 novembre 2002, le résultat de cette collaboration a été bénéfique pour l'ensemble de la population.

Nous considérons également très important de distribuer auprès des acteurs-clé de Roumanie le « Guide sur les implications de la Convention européenne du paysage sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme » et le « Guide européen d'observation du patrimoine rural – CEMAT », recueils qui ont été traduits en roumain en 2004, à l'initiative du ministère des transports, de la Construction et du Tourisme de Roumanie.

En dernier lieu, j'aimerais remercier une fois de plus le Conseil de l'Europe et plus particulièrement Mme Maguelonne Déjeant-Pons pour les conseils qu'elle nous a donnés et pour le soutien à l'organisation de ce séminaire. Je souhaite également que l'événement qui s'est déroulé à Tulcea donne un nouveau départ à la collaboration européenne entre les experts.

## ANNEXE 5

**PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2005  
DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE**

La présentation se réfère aux articles de la Convention européenne du paysage. Les travaux marqués d'un astérisque seront développés en fonction des contributions volontaires versées ou des parrainages proposés. Les activités non réalisées en 2005 pourront être réalisées en 2006. Des consultants seront recrutés pour réaliser les études.

Activités pour 2005	Budget ordinaire du Conseil de l'Europe (en Euros)	Contributions volontaires nécessaires (en Euros)
<b>I. MESURES NATIONALES (Chapitre II de la Convention)</b>		
<b>A. MESURES GENERALES (Article 5 de la Convention)</b>		
<b>a. Reconnaissance juridique du paysage</b>		
1. <u>Réunion [d'un groupe de travail] [du Comité de coordination de la CEP] sur le modèle de loi sur le paysage*</u> Participants : toutes les Parties contractantes Observateurs : tous les Etats observateurs et les organisations qualifiées œuvrant dans ce domaine. Lieu à déterminer, 1 jour, 4 experts <u>Mandat de la réunion</u> : commenter et finaliser le projet de modèle de loi sur le paysage en cours d'élaboration.		5 000
2. <u>Mise à jour de l'étude « Le droit applicable aux paysages en droit comparé et en droit international »*</u> <u>Mandat de l'étude</u> : actualiser l'étude réalisée sous l'égide du Congrès du Conseil de l'Europe (document CG (4) 6 du 5 mai 1997, Annexe II), traduction et publication.		15 000
<b>b. Définition et mise en place de politiques paysagères</b>		
3.1. <u>Réunion [d'un groupe de travail] [du Comité de coordination de la CEP] sur l'élaboration de lignes directrices d'une stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention*</u> Participants : toutes les Parties contractantes Observateurs : tous les Etats observateurs et les organisations qualifiées œuvrant dans ce domaine Lieu : à déterminer, 1 jour, 4 experts (2 réunions d'un jour, 1 contrat d'expert) <u>Mandat de la réunion</u> : élaborer des lignes directrices destinées à permettre aux Etats qui le souhaiteraient d'adopter une stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention.		15 000
3.2. <u>Mise en place de politiques paysagères</u> (voir notamment points 11, 12 et 13)		
<b>c. Mise en place de procédures de participation</b>		
4. <u>Extension géographique de l'étude sur la participation*</u> <u>Mandat de l'étude</u> : élargir le champ d'application de « L'étude de droit comparé sur la participation du public en matière de paysage dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention » aux Etats non encore inclus (T-FLOR 3 (2004) 6).		6 000
<b>d. Intégration du paysage dans les politiques nationales</b>		
5. <u>Etude sur « Les paysages péri-urbains »*</u> <u>Mandat de l'étude</u> : formuler des propositions en vue de mettre en œuvre l'article 5 d de la Convention concernant l'intégration du paysage dans les politiques d'urbanisme des espaces périurbains. Elle serait présentée lors de la réunion des Ateliers de Cork (voir point 14		5 000

ci-après). Elle serait l'une d'une série d'études sur l'intégration du paysage dans les politiques nationales. D'autres thèmes seraient ultérieurement traités.		
<b>B. MESURES PARTICULIÈRES (Article 6 de la Convention)</b>		
<b>a. Sensibilisation</b>		
6. <u>Recueil de textes poétiques et littéraires sur les paysages européens</u> <u>Mandat du rapport</u> : collecter auprès des représentants des Etats membres du Conseil de l'Europe des textes poétiques ou littéraires sur les paysages européens et les rassembler dans un numéro spécial de la revue <i>Naturopa</i> .	16 500 <sup>2</sup>	
7. <u>Diaporama sur la Convention européenne du paysage*</u> <u>Mandat</u> : réaliser un diaporama sur la Convention illustrant le contenu des principaux articles de la Convention.		10 000
<b>b. Formation et éducation</b>		
8. <u>Formation : les architectes paysagers (en liaison avec ECLAS)*</u> <u>Mandat de l'étude</u> : évaluer la situation actuelle en matière de formation des architectes paysagers dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et formuler des propositions. D'autres secteurs professionnels seraient ultérieurement analysés.		6 000
9. <u>Education au paysage dans les écoles du primaire et du secondaire (en liaison avec la Direction de l'Education du Conseil de l'Europe)</u> <u>Mandat de la réunion</u> : organiser une réunion jointe du Bureau du Comité de l'éducation et de représentants du Comité restreint d'experts de la Convention européenne du paysage afin d'évaluer la situation actuelle en matière d'éducation au paysage dans les écoles du primaire et du secondaire et de procéder à des propositions concrètes.	p.m.	
<b>c. Identification et qualification</b>		
10. <u>Réunion [d'un Groupe de travail] [du Comité de coordination de la CEP] sur les méthodes d'identification et de qualification des paysages*</u> Participants : toutes les Parties contractantes Observateurs : tous les Etats observateurs et les organisations qualifiées œuvrant dans ce domaine Lieu à déterminer, 1 jour, 4 experts <u>Mandat de la réunion</u> : présenter quelques méthodes d'identification et de qualification des paysages, susceptibles d'être utilisées par des Etats qui le souhaiteraient.		5 000
<b>d. Objectifs de qualité paysagère</b>		
- ...		
<b>e. Mise en œuvre</b>		
- ...		
<b>II. POLITIQUES ET PROGRAMMES INTERNATIONAUX (Article 7 de la Convention)</b>		
<b>A. ASSISTANCE MUTUELLE ET ECHANGE D'INFORMATIONS (Article 8 de la Convention)</b>		
<b>a. Assistance mutuelle</b>		
Les Etats qui souhaiteraient apporter une assistance à d'autres Etats sont invités à le faire savoir au Secrétariat. Un Séminaire d'information sur la Convention a déjà été organisé dans les Etats ci-après mentionnés:		
11. <u>Appui à l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'Arménie*</u>		5 000
12. <u>Appui à l'élaboration d'une stratégie nationale pour la Roumanie*</u>		5 000
13. <u>Appui à l'élaboration d'un projet dans un Oblast de la Fédération de Russie*</u>		5 000

<sup>2</sup> Le second Naturopa sera également consacré à la Convention européenne du paysage.

<b>b. Echange d'informations</b>		
14. <u>Troisième réunion des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention, « Espaces périurbains, banlieues et paysage »</u> , organisée avec le soutien du Département de l'Environnement, du patrimoine et du gouvernement local d'Irlande et <i>Landscape Alliance Ireland</i> Participants : toutes les Parties contractantes Observateurs : tous les Etats observateurs et les organisations qualifiées œuvrant dans ce domaine Lieu : Cork (Irlande), 16-17 juin 2005, 10 experts <u>Mandat de la réunion</u> : procéder à un échange d'expériences (bonnes et mauvaises pratiques) en matière de protection, gestion et aménagement des paysages périurbains et des banlieues.	8 900	
15. <u>Mise en réseau des universités et centres sur le paysage</u> (en liaison avec le système d'information HEREIN du Conseil de l'Europe) <u>Mandat</u> : poursuivre la mise en réseau sur le site Internet de la Convention européenne du paysage des universités et centres spécialisés sur le paysage.	p.m.	
16. <u>Site Internet de la Convention</u> (en liaison avec le système d'information HEREIN du Conseil de l'Europe)* <u>Mandat</u> : poursuivre le développement et la maintenance du site Internet de la Convention.		20 000
17. <u>Compendium de bonnes expériences relatives au paysage</u> (en liaison avec le système d'information HEREIN du Conseil de l'Europe) <u>Mandat</u> : rassembler les bonnes expériences en matière de protection, gestion et aménagement des paysages qui seront transmises en vue de l'organisation du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.	2 400	
<b>B. PAYSAGES TRANSFRONTALIERS (Article 9 de la Convention)</b>		
18. <u>Paysage du bassin hydrographique de la Tisza/Tissa*</u> <u>Mandat</u> : Appui à l'élaboration d'une stratégie transfrontalière entre l'Ukraine, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Serbie et Monténégro.		5 000
19. <u>Paysage du bassin du delta du Danube*</u> <u>Mandat</u> : Appui à l'élaboration d'une stratégie transfrontalière entre Moldova, la Roumanie et l'Ukraine.		5 000
<b>C. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION (Article 10 de la Convention)</b>		
20. <u>Réunion de [la Conférence des Parties] à la Convention européenne du paysage</u> Participants : toutes les Parties contractantes Observateurs : tous les Etats observateurs et les organisations qualifiées œuvrant dans ce domaine. Lieu : Strasbourg, 2 jours, 7 personnes payées <u>Mandat</u> : veiller au suivi de la mise en œuvre de la Convention.	6 500	

<b>D. PRIX DU PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE (Article 11 de la Convention)</b>		
21. Organisation de la 1 <sup>ère</sup> Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (à partir de 2006) <u>Mandat</u> : lancement de la première session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.	p.m.	
<b>III. SEMINAIRE D'INFORMATION SUR LA CONVENTION</b>		
22. <u>Séminaire d'information sur la Convention européenne du paysage</u> : Participants : toutes les Parties contractantes Observateurs : tous les Etats observateurs et les organisations qualifiées œuvrant dans ce domaine Lieu : Albanie, 2 experts, 2 jours <u>Mandat de la réunion</u> : Informer les principaux acteurs en matière de paysage des enjeux de la Convention en vue d'une possible signature et ratification de la Convention.	2 500	
<b>IV. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Crédits forfaitaires permettant de couvrir les frais de voyage pour la participation aux réunions de la Convention		
<b>A. Dépenses du président</b>		
23. <u>Crédits forfaitaires</u> pour couvrir les frais de voyage et/ou de séjour encourus par le président ou de son délégué après consultation du Secrétaire Général.*		3 000
<b>B. Délégués de certains Etats d'Europe centrale et orientale</b>		
24. <u>Frais de voyage et de séjour</u> encourus par les délégués de certaines Parties contractantes d'Europe centrale et orientale afin de participer aux réunions de la Convention.*		21 000
<b>C. Voyages des experts et du Secrétariat</b>		
25. <u>Frais de voyage et de séjour</u> encourus par les experts pour participer aux réunions d'une importance particulière sur instruction du président et frais afférents aux missions du Secrétariat.*		5 000
<b>D. Secrétariat (renfort)*</b>		40 000
<b>E. Publication</b>	2 500	
<b>TOTAL</b>	<b>39 300<sup>3</sup></b>	<b>181 000</b>

<sup>3</sup> Budget prévisionnel devant être alloué à la Convention européenne du paysage pour 2005, sous réserve de la décision du Comité des Ministres.

## ANNEXE 6

### LISTE DES DOCUMENTS

- Synthèse des informations reçues concernant la fiche synthétique de présentation des politiques de paysage menées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe  
(*T-FLOR 2 (2002) 11 et T-FLOR (2004) 5 en anglais uniquement*)
- Etude de droit comparé sur la participation du public en matière de paysage dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (*T-FLOR (2004) 6*)
- Projet de Règlement du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (*T-FLOR (2004) 7*)
- Projet de programme d'activités et du budget pour 2005 (*T-FLOR (2004) 8*)
- Projet d'ordre du jour de la réunion jointe CDPAT et CO-DBP (*T-FLOR (2004) 9 rev.*)
- Suivi de la mise en œuvre de la Convention - Projet de mandat du Comité restreint d'experts de la Convention européenne du paysage (*T-FLOR (2004) 10*)
- Actes de la Deuxième réunion des Ateliers de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (*T-FLOR (2003) 12*)
- Conclusions des Séminaires d'information nationaux de la Convention européenne du paysage : Arménie, Fédération de Russie et Roumanie (*T-FLOR (2004) 12*)
- Résolution (76) 3 du Comité des Ministres concernant les structures, les mandats et les méthodes de travail des comités (adoptée par le Comité des Ministres le 18 février 1976, lors de la 256<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres) (*T-FLOR (2004) 13*).